

Les agents du service public mobilisés !

La CGT-RATP est pleinement mobilisée afin d'assurer la nécessaire continuité du service public de transport dans des conditions de sécurisation sanitaire stricte des personnels et des usagers.

Cette exigence appelle à ne pas confondre « mesures d'exception » et « prises de risques ». Ainsi, si nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place par la RATP de 20 lignes de BUS dédiées spécifiquement à la mobilité du personnel hospitalier, il faut néanmoins s'assurer que cela se fasse dans le respect strict du nettoyage et de la désinfection des véhicules.

Il convient également d'adapter la capacité de transport afin de permettre les « gestes barrières » et ainsi éviter tout risque de contamination.

Assurer le transport de celles et ceux qui sont contraints de se déplacer dans cette période de crise sanitaire majeure et de confinement est l'honneur du service public assuré par les agents de la RATP.

Dans la guerre qui se mène, l'offre de transports est considérablement réduite. Il convient donc de reconsidérer aussi le volume de l'ensemble des activités réalisées en temps normal : la maintenance courante des matériels et des infrastructures, les fonctions supports, l'ingénierie, etc...

Ainsi, le nombre d'agents RATP devant se rendre au travail sera considérablement réduit. C'est autant de personnes qui resteront confinées et qui n'auront pas à utiliser quotidiennement masques et autres produits qui, dans la période, manquent cruellement...

Dans de telles circonstances, tous les services publics doivent avoir comme seule priorité, l'éradication du COVID 19.

La CGT-RATP porte notamment les exigences et propositions suivantes :

- Ne réaliser que les activités indispensables au strict besoin de transport (diminution des nombres de bus, tramway, RER, métro, fermeture de stations et de gares, etc...),
- Redimensionnement au strict minimum du personnel nécessaire pendant cette crise sanitaire (mutualisation des ressources et des personnels du tertiaire et de la maintenance, etc...),
- Nettoyage et désinfection systématique des véhicules (bus, métros, RER, tramways),
- Respect des « gestes barrières »,
- Matériels nécessaires à la protection des agents et prise en charge psychologique du personnel,
- Prise en compte des agents ayant des personnes fragilisées à leur domicile,
- Aucune perte de rémunération si confinement,
- Gèle de tous les réorganisations en cours pendant la crise,
- Sollicitation des CSE et CSSCT réduite à la seule question sanitaire.

Comme toujours, les agents de la RATP et la CGT répondent présents au service du public, chaque jour de l'année comme en temps de crise !

Paris, le 24 mars 2020

Contact presse : communication@cgt-ratp.fr